

Les groupes de la région n'ont pas dit leur dernier mot et réitèrent que les droits doivent se défendre collectivement

Rouyn-Noranda, le 9 janvier 2018 - Les groupes en défense collective des droits du Québec ont reçu une réponse partielle à leurs revendications lors du dévoilement du nouveau *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale*. Cependant, les sommes annoncées sont loin d'être suffisantes et la tendance qui semble se dessiner inquiète au plus haut point les groupes de la région.

Une réponse partielle

Le Plan d'action gouvernemental annonce une bonification du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA) de 2,2 M\$ l'an prochain et une augmentation graduelle des sommes jusqu'à l'atteinte d'un investissement annuel de 12,6 M\$ en 2023. Or les organismes en défense collective des droits réclament 40 M\$ depuis plusieurs années déjà. Cette somme comprend le financement des quelques trente groupes en attente et le rehaussement de celui de plus de trois cents autres afin qu'ils atteignent leurs seuils plancher de fonctionnement.* « Bien sur que l'on accueille cette annonce avec un grand soulagement, mais quand ça fait dix ans qu'on recule, est-ce qu'on peut vraiment considérer qu'on vient d'avancer? » questionne Adeline Laquerre du **Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue**. En effet, les groupes de l'Abitibi-Témiscamingue, à l'instar de ceux de la province n'ont pas vu leur financement augmenter depuis des années. «Aucune indexation des subventions n'a été faite depuis 2009, alors que le coût de la vie a augmenté de plus de 17 %. Plusieurs groupes se sont appauvris de plus de 10 000\$. Sur un budget de 56 000\$, ça paraît! » explique Karine Lavallée du **Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue**. « Notre mission c'est de défendre la justice sociale et on va continuer la lutte jusqu'à ce qu'on soit en mesure de la remplir comme elle se doit! » lance Johannie Marleau-Houle du **Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue**, rappelant au passage que les femmes n'ont pas obtenu le droit de vote sans lutter collectivement.

Une tendance inquiétante

L'annonce des sommes injectées dans la défense collective des droits du Québec est accompagnée d'une annonce inquiétante : Dès l'an prochain, le financement des organismes sera fait de façon à soutenir d'avantage ceux qui offrent des services individuels à la population. « Des services individuels, ça ne crée pas un gros rapport de force quand on veut défendre ses droits dans un système qui favorise toujours les plus riches. » s'indigne Bruce Gervais de l'**Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue** qui rappelle que les groupes font de la défense collective et non individuelle de droits. « C'est en se réunissant et en prenant conscience que nous ne sommes pas seuls que nous nous mettons en action pour défendre nos droits. » soutient Chrystyan Jacques du **Regroupement d'entraide des personnes assistées sociales de Rouyn-Noranda**.

Dès demain, de brèves capsules portant nos revendications seront diffusées sur les réseaux sociaux à travers la page facebook du Regroupement d'éducation populaire de l'AT et celle de la campagne « Les droits ça se défend! »

-30-

Pour informations :

Adeline Laquerre 819-290-4509 * info@lerepat.org

*Seuils planchers déterminés par le Regroupement québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). Plus d'informations au <http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/160822seuilsplanchers.pdf>